

### Inscription et Paiement :

- Les activités de la DRG ont lieu hors vacances scolaires et jours fériés :
  - les cours Enfants commencent le Lundi 9 Septembre 2019 et se terminent le Mardi 30 Juin 2020 (soit 34 semaines).
  - les cours Adultes débutent le Lundi 9 Septembre 2019 et finissent le Vendredi 3 Juillet 2020 (soit 35 semaines).
- Les cours sont payables en totalité le jour de l'inscription, en 1 ou 3 chèques, encaissés aux dates fixées par la DRG.
- Une remise de 10% peut être accordée à partir du 2ème membre d'un même foyer, hors licence et hors Pass'Sports. Nous consulter.
- Le Pass'Sports est une remise de 15€ offerte par le Conseil départemental pour les moins de 18 ans habitants dans l'Oise et dans la limite de 2 licences par enfant. Vous devez le télécharger sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), le remplir et l'imprimer. S'il n'est pas fourni lors de l'inscription, vous devez nous laisser obligatoirement un chèque de caution de 15€. Celui-ci vous sera rendu en échange du Pass'Sports que vous aurez rempli. Après le 31 décembre 2019, la caution sera encaissée.
- Vous bénéficiez de deux cours d'essai à 8 jours d'intervalle avant l'inscription.
- A la date du 20 octobre 2019, si le dossier est incomplet, l'adhérent ne sera plus admis en cours pour des raisons d'assurance et de sécurité.
- Le remboursement des cours est soumis à la décision du Bureau. Il se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical d'invalidité et sera calculé en fonction du prorata des cours restants.

### Certificat Médical ou Auto-Questionnaire de Santé :

- Tout nouvel adhérent de la DRG doit fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.
- Les adhérents inscrits en 2018/2019 doivent fournir le coupon réponse de l'auto-questionnaire de santé de l'EPGV (cours de Laurence) ou de la FFD (cours de danse classique de Corinne) attestant que vous avez répondu négativement au questionnaire, **SINON** il faudra nous fournir un certificat médical de moins d'un an.
- les adhérents inscrits avant la saison 2018 /2019 doivent aussi fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.

### Horaires, Niveaux et Lieux des cours :

- Les adhérents s'engagent à respecter les locaux mis à la disposition de la DRG par la Mairie de Gouvieux. A l'intérieur des locaux, il est strictement interdit d'amener toute nourriture, de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées.
- La répartition des groupes des enfants se fera en fonction de l'âge et de l'aptitude des élèves selon le planning établi par les professeurs en début de l'année. L'élève pourra être amené à changer lors des premières séances pour une bonne homogénéité du groupe.
- Un cours ne pourra pas dépasser 20 élèves. Les cours proposés peuvent être annulés en cas d'effectifs insuffisants.
- Toute personne accompagnant un élève mineur doit s'assurer de la prise en charge de l'élève par le professeur avant de le laisser. Les élèves doivent arriver **10 minutes avant le cours** pour qu'il puisse commencer à l'heure. Les accompagnants s'engagent à arriver à l'heure pour récupérer leur(s) enfant(s) afin de ne pas perturber le cours suivant.
- La responsabilité des professeurs s'arrête en même temps que la fin du cours auquel l'élève est inscrit.
- L'association DRG ne sera pas responsable des incidents qui pourraient survenir en dehors du cours.

### Vestiaires et Tenues :

- Des vestiaires sont mis à la disposition des adhérents qui restent responsables de leurs effets personnels. La DRG ne serait pas tenue responsable de la dégradation, perte ou vol des effets personnels de l'adhérent.
- Les adhérents veilleront à porter une tenue compatible avec la pratique et la sécurité des activités sportives. Les chaussures de ville doivent être enlevées et laissées en dehors de la salle de sport.
- Pour la gymnastique et danse rythmique et la danse classique, une tenue sera demandée par le professeur à la rentrée. Il ne faut rien acheter avant. Le nom de l'enfant doit être marqué dans sa tenue et dans ses chaussons. Les cheveux doivent être attachés. Les accompagnants sont priés de veiller à ce que leur enfant aille aux toilettes avant le début du cours.

### Assurance complémentaire réservée aux licenciés :

- Les associations sportives sont tenues d'informer leurs licenciés de l'intérêt que présente la souscription d'une garantie complémentaire destinée à couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article L 321-4 du code du sport).
- La FFEPGV propose la garantie complémentaire de GROUPAMA au coût de 10 € et sera effective au 1<sup>er</sup> Septembre 2019. Les documents d'information sur le contenu des garanties nous seront adressés prochainement. Nous contacter ou visiter le site Web.
- La FFD continue de proposer la garantie complémentaire de MMA.

### Spectacle de fin d'année : Le prochain Gala de Juin 2021 :

- Celui-ci a lieu tous les deux ans (année impaire). La DRG souhaite la participation de tous mais celle-ci reste sans obligation.
- Une contribution financière de 10€ maximum par cours sera demandée aux élèves qui participeront au Gala pour la réalisation et/ou la location des costumes. Les places du spectacle sont payantes à partir de 18 ans.